

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>36648</b>	De <b>Mme Stéphanie Atger</b> ( La République en Marche - Essonne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Travail, emploi et insertion		<b>Ministère attributaire</b> > Travail, plein emploi et insertion
<b>Rubrique</b> > outre-mer	<b>Tête d'analyse</b> > Déclinaison territoriale du plan « un jeune, une solution »	<b>Analyse</b> > Déclinaison territoriale du plan « un jeune, une solution ».
Question publiée au JO le : <b>23/02/2021</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Date de renouvellement : <b>01/06/2021</b> Date de renouvellement : <b>07/12/2021</b> Date de renouvellement : <b>22/03/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Stéphanie Atger interroge Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur la déclinaison territoriale du plan « un jeune, une solution ». Lors de l'audition de Mme la ministre devant la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, le 9 février 2021, elle déclarait que la « croissance de l'apprentissage est très également répartie sur tout le territoire ». Compte tenu des singularités des territoires ultramarins, particulièrement touchés par les contraintes résultant de la crise sanitaire, notamment s'agissant du secteur touristique, Mme la députée souhaiterait connaître, à travers une déclinaison chiffrée, territoire par territoire, et plus spécifiquement dans les départements et régions d'outre-mer, ainsi que dans les collectivités d'outre-mer, les recrutements dont ont bénéficié les jeunes de moins de 26 ans.